Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 022-200067981-20261014-A2026_10_130-AR

Arrêté du Président n°ARR2026-10-130
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET FIXATION D'INDEMNITÉ DE FONCTION
À UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-10, L 5211-9, L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23, autorisant le Président à déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents(e) et aux conseillers(e) délégués, membres du bureau exécutif ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « Engagement et Proximité », notamment son volet relatif au Pacte de Gouvernance ;

Vu le décret n° 2020-1126 du 11 septembre 2020 relatif à l'indice brut terminal de la fonction publique (Indice brut 1027) ;

Vu la délibération DEL2026-04-091 en date du 14 avril 2026 portant élection du Président ;

Vu la délibération DEL2026-04-093 en date du 14 avril 2026 portant élection des Vice-présidents(e) et autres membres du Bureau exécutif de l'agglomération ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau en date du 14 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre le volet opérationnel et territorialisé du Pacte de Gouvernance de l'Agglomération, matérialisé par le Pacte de Ruralité, répondant à un double impératif de solidarité et d'équité entre les communes membres ;

Considérant qu'il convient de confier à un conseiller communautaire une délégation de fonction effective pour assurer l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de ce dispositif sous l'autorité du Président ;

Considérant l'aptitude et l'expérience de Monsieur Sébastien Beugnet, Maire de Saint-Laurent, pour mener à bien cette mission en tant qu'élu référent ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction

Monsieur Sébastien Beugnet, Conseiller Communautaire et Maire de Saint-Laurent, reçoit délégation de fonction effective en qualité d'élu référent en charge du Pacte de Ruralité de l'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 022-200067981-20261014-A2026_10_130-AR

Article 2 : Cadre et contenu de la mission

Sous l'autorité du Président, et en lien direct avec la première Vice-présidente ainsi que la Vice-présidente aux finances, Monsieur Sébastien Beugnet contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du Pacte de ruralité entre l'Agglomération et ses communes membres.

Son action comporte expressément les missions suivantes:

- Établir un état des lieux des besoins et difficultés des communes ;
- Faire un bilan des divers fonds de concours de l'agglomération et interroger leur pertinence ;
- Prendre en compte la diversité des communes ;
- Garantir l'équité territoriale ;
- Renforcer la solidarité entre communes de tailles différentes ;
- Assurer une répartition équilibrée des moyens et de l'ingénierie ;
- Co-construire un contrat de réciprocité ;
- Produire un bilan présenté devant l'assemblée communautaire pour évaluer l'impact des politiques communautaires du territoire.

Article 3 : Indemnités de fonction

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en contrepartie de l'exercice effectif de cette délégation de fonction, Monsieur Sébastien Beugnet percevra une indemnité de fonction mensuelle fixée au taux de **5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (Indice Brut 1027).**

Cette indemnité sera soumise aux cotisations et prélèvements sociaux en vigueur et imputée sur les crédits budgétaires prévus à cet effet.

Article 4 : Notification et exécution

Le présent arrêté sera :
- Transmis à Monsieur le Préfet de [Département] au titre du contrôle de légalité ;
- Notifié à l'intéressé (Monsieur Sébastien Beugnet) ;
- Transmis au Comptable public de l'établissement ;
- Publié au recueil des actes administratifs de l'établissement et affiché au siège de la collectivité.

A Guingamp, le 14/10/2026

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération